

ORIGINAL an: >

Kopie an: 115 110 108 112 113 114 149
153 154 156 157 200 BF JDp. B. 73. F. O.

2176

A paris 27.5.68 1935 cable nr 273

un accord de principe a ete trouve entre syndicats et gouvernement qui a fait des concessions exceptionnelles.

1. Le salaire minimum augmente de 35 pourcent et est fixe a 3 francs l'heure. cette mesure concerne 2 millions de salaries.
2. Les salaires augmenteront de 10 pour cent cette annee, soit 7 pour cent au 1er juin et 3 pour cent en octobre (dont a defalquer les augmentations intervenues depuis le debut de l'annee). douze millions de salaries beneficieront de cette decision.
3. La duree du travail et l'age de la retraite seront reduits.
4. un texte qualifie de ''revolutionnaire'' par m. pompidou consacre les droits syndicaux dans l'entreprise.

Les charges qui resultent des differentes mesures provoqueraient selon un premier calcul une hausse de quelque 10 pour cent dans les entreprises et introduiraient une masse estimee a 15 milliards de francs dans l'economie francaise, soit 5 pour cent du revenu national. Les consequences inflationnistes semblent tres dange-reuses.

./.

e . 1 6 8 5 .

28.5.68 0930h -tlo-

- 2 -

il est vraisemblable que la politique financière et économique du ministre Debre en sera complètement bouleversée. mais l'incidence la plus grave est celle de la capacité concurrentielle de la France au 1er juillet prochain. La France pourra-t-elle maintenir ses engagements ? La grève et l'accord de ce matin servent bien les intérêts communistes toujours opposés au marché commun.

Le danger cependant le plus grand est que l'accord tel qu'il est ne puisse être ratifié sous la pression de masses. déjà l'accueil est hostile. Les grandes entreprises se prononcent pour la poursuite des grèves.

La situation semble sérieuse et certains vont jusqu'à se demander si l'on aura même temps d'arriver au référendum.

dupont .